

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame GRESSIER, de Messieurs DUTERTE et PERON, ayant donné respectivement pouvoir à Mme SARPAUX, à M le Maire, à M. SALOMÉ, de Madame LEFEBVRE, absente excusée, et de M. QUENU.

Présidence de M. SARPAUX Marc, maire

1°) Le Conseil examine le bilan de fonctionnement de la cantine au titre de l'année scolaire 2018/2019 et un coût restant à la charge de la Commune de 2, 13 € par repas. Il décide néanmoins de maintenir le tarif à 3, 30 € le repas de cantine.

2°) Prend connaissance du bilan de fonctionnement de la garderie périscolaire dont le coût restant à la charge de la Commune est de l'ordre de 5 000 €.

3°) Dresse une liste de travaux à réaliser dans plusieurs bâtiments communaux :

- Ecole : l'expert n'a toujours pas rendu ses conclusions sur le revêtement du sol des 2 classes,
- Ancienne mairie : mise en sécurité d'une souche de cheminée
- Désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation du logement situé à côté du presbytère,
- Remise en état aux frais de l'ancien locataire du logement situé 532 rue Principale

4°) M. le Maire invite le Conseil avant d'engager tous travaux, à mener une réflexion sur le devenir du presbytère inoccupé et rendu par la paroisse.

5°) Fait savoir que la commune est toujours dans l'attente d'une subvention de la Région pour engager les travaux de restauration de l'église.

6°) Rappelle que certaines voies communales nécessitent l'aménagement d'aires de dégagement pour faciliter le croisement de véhicules.

7°) Le Conseil accepte d'instaurer un sens unique de circulation dans la rue de la Forge et de limiter la vitesse à 30 km/h.

8°) Un conseiller fait à nouveau part de son inquiétude sur le bâtiment qui menace de s'effondrer à l'entrée du hameau du Gris-Nez ; le Tribunal serait toujours dans l'attente des conclusions de l'expert.

9°) Une observation est formulée sur le défaut d'entretien du cheminement piétonnier menant au Cran aux Œufs qui avait été aménagé sur l'accotement de la route départementale 191.

10°) M. le Maire rappelle que les dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire interdisent la location des salles communales.

.../...

11°) Le Conseil autorise M. le Maire à signer avec Groupama une assurance de protection juridique en anticipation et gestion de crise (Cab'Assur), une assurance permettant de limiter le coût à la suite de l'arrêt de travail d'agents communaux, un avenant au contrat Villassur.

12°) Accepte de renouveler le contrat informatique avec la Société Segilog Berger Levrault pour une durée de trois années.

13°) Décide de comptabiliser les amortissements des biens pour le budget annexe campings municipaux.

14°) Sont évoqués :

- Les déjections canines sur la voie publique,
- Le manque de poubelles sur certains secteurs,
- Le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes
- L'annulation probable du repas des aînés et du spectacle de Noël pour les enfants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Marc SARPAUX